SUP infos

LA LETTRE D'INFOS DU SYNDICAT SUP recherche

Numéro spécial

5 juillet 2021

La LPR : en attendant Godot

En cette fin d'année universitaire il nous faut revenir sur quelques promesses de la Ministre à propos de cette loi qui devait être le grand œuvre du ministère Vidal.

Revalorisation salariale

La programmation de la recherche prévoit un « *mouvement sans précédent de revalorisations salariales au bénéfice de l'ensemble des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Entre 2021 et 2027, près de 92 millions d'euros supplémentaires seront notamment mobilisés chaque année.* »

Nous ne sommes pas aussi enthousiastes que le gouvernement… ce mouvement de revalorisations salariales n'est qu'un juste rattrapage de l'absence de revalorisation des traitements. Faut-il rappeler que le point d'indice après n'avoir reçu aucune revalorisation en 6 ans, est revalorisé en 2016 et 2017 de 0,6 % puis de nouveau gelé. **Ainsi depuis 2010 les fonctionnaires ont perdu au moins 10% de leur pouvoir d'achat.**

Une première étape a été franchie en avril dernier mais, Sup'Recherche-UNSA demande à la Ministre Vidal :

- **de s'engager sur une trajectoire pluriannuelle de revalorisation de la prime de base afin d'atteindre en 2027 la cible promise de 6 400 € (brut).**
- **que dès 2022, enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs bénéficient des mêmes montants de prime.**

Mais la chose n'est pas gagnée vu le retard pris par le MESRI dans la rédaction du décret d'application pour 2022 qui aurait dû déjà être soumis aux instances afin d'entrer en application au 1er janvier 2022.

SUP recherche UNSA

SUP infos
Numéro spécial
5 juillet 2021

Améliorer les débuts de carrière

« *Cette loi de programmation doit améliorer le financement de la recherche. Plusieurs mesures qui se voulaient emblématiques ont été annoncées. La présentation du projet de loi de finances 2021 pour la recherche annonçait une « augmentation de 10% des budgets de base des laboratoires et équipes de recherche* » (voir le site du MERSI[1]).

Le décret « *Indemnité différentielle 2 SMIC* » n'a toujours pas été présenté aux OS. Existe-t-il ? Sera-t-il applicable à la rentrée 2021, on en doute !

Sup'Recherche-UNSA demande à la Ministre Vidal de faire en sorte que le décret soit soumis aux organisations syndicales afin que les maîtres et maîtresses de conférences qui entreront en fonction à la rentrée prochaine puissent réellement avoir la garantie d'une rémunération à 2 SMIC. Vu les délais nous doutons que cette promesse de F. Vidal soit tenable pour la rentrée universitaire, aussi nous exigeons que son application soit rétroactive et s'applique à la date du recrutement !

« *Les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs nouvellement intégrés dans leurs corps bénéficieront* ***d'un accompagnement de 10 000 euros*** *afin de soutenir leurs recherches* ». (F. Vidal, Conseil des ministres du 22 juillet 2020).

Là encore, effet d'annonce, selon nos informations les établissements n'ont pas reçu de notifications financières leur permettant de mettre en œuvre cette mesure. Sup'Recherche-UNSA demande que le financement de cette mesure soit assuré au plus vite.

Financement de la recherche

F. Vidal avait également annoncé que « *dès l'année prochaine, plus aucun chargé de recherche ou maître de conférences nouvellement recruté ne sera rémunéré en dessous de deux SMIC.* » (Conseil des ministres du 22 juillet 2020).

Quels directeurs d'unités de recherche ont pu constater cette augmentation ? À notre connaissance aucun et, souvent dans les universités, les crédits 2021 ne sont ouverts qu'à hauteur de 90% des crédits 2020. **L'écart entre les annonces de F. Vidal et la réalité concrète est donc de -20 points ! les crédits ont-ils été notifiés ? Quelle est la raison de cet écart ?**

[1] https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24889-cid154243/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154243/projet-de-loi-de-finances-2021-pour-l-esr.html

Et les autres promesses ?

- **« *Le projet de loi permettra également, par un vaste chantier de simplification, de redonner du temps aux chercheurs et enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent se consacrer plus largement à leurs travaux de recherche* » (Audition de M^me^ Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par le Sénat le 21/10/2020).**
- **Augmentation de 20% des contrats doctoraux.**
- **Création de 5200 postes supplémentaires d'ingénieurs et techniciens…**
- **Grille indiciaire des chargés de recherche hors-classe prolongée à la hors échelle B par l'instauration d'un échelon exceptionnel contingenté à 10% des effectifs du corps.**
- **Etc.**

Et maintenant…

Les mesures annoncées doivent se concrétiser pour que dans chaque université, dans chaque établissement de recherche les effets de la LPR soient perceptibles. La situation des universités devient intenable. Nous sommes en train de préparer la campagne d'emploi 2022, les gels de postes se poursuivent alors que les étudiants sont toujours plus nombreux.

« *Le projet de loi permettra également, par un vaste chantier de simplification,* ***de redonner du temps aux chercheurs et enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent se consacrer plus largement à leurs travaux de recherche.*** » disait Frédérique Vidal, au Sénat (le 21/10/2020). Comment pourront-ils le faire quand les heures complémentaires explosent ?

Sans mesures rapides de refinancement de l'ESRI et notamment d'une augmentation significative et pérenne de la masse salariale des établissements, force sera de constater que le MERSI et le gouvernement n'ont que peu de considération pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, ses agents et les étudiants.

Sup'Recherche-UNSA a pris ses responsabilités dans les négociations avec le MESRI. Nous attendons qu'il en soit de même de la part du MESRI en respectant ses promesses et en investissant pour la jeunesse et l'avenir de notre pays.

Paraphrasant Abraham Lincoln nous demandons à la ministre et au gouvernement de nous dire s'ils trouvent que l'ESRI coûte trop cher et s'ils ont décidé d'essayer l'ignorance.

UN SYNDICAT POUR MOi !

Adhérer, c'est être plus forts ensemble !

La fédération **UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**
http://contact.unsa-education.com/contact.php

Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat - 94853 Ivry sur Seine Cedex
• Tel : **01 58 46 14 86**
• Courriel : **sup-r@unsa-education.org**
• Site Web : **http://www.sup-recherche.org**
Directeur de la Publication : **Jean-Pascal Simon**
Rédacteur en chef : **Mathieu Guerriaud**
Charte Graphique & Impression : **TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08**
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**